



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

www.muat.gov.ma



Les **Agences Urbaines** répondent à l'état d'urgence sanitaire de la pandémie du **COVID-19**



فدرالية الوكالات الحضرية بالمغرب

ⵎⴰⵙⴰⵏ ⵏ ⵓⵎⵎⴰⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⴰⵔ
FEDERATION DES AGENCES URBAINES DU MAROC

www.federation-majal.ma





ROYAUME DU MAROC

**Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville**



MOT DE MADAME LA **MINISTRE**

Les Agences Urbaines sont aujourd'hui fortement mobilisées et redoublent d'efforts et d'initiatives pour répondre au mieux aux différentes sollicitations des professionnels, investisseurs et citoyens, visant à rendre les territoires plus attractifs en matière d'amélioration du climat des affaires, de simplification des procédures et de promotion de l'investissement à travers l'appui technique et urbanistique aux projets et l'accompagnement technique des opérateurs économiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives pour parer à la propagation du Coronavirus (COVID-19), et en vue d'anticiper les effets directs et indirects d'une crise sanitaire, la principale préoccupation du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville est la préservation de la santé de tous les fonctionnaires, ainsi que la facilitation de l'accès des citoyens et des citoyennes aux services publics, en limitant au maximum les déplacements.

À cet effet, le Ministère a fait appel aux 29 Agences Urbaines pour le maintien de leurs activités et d'un service public de qualité permettant aux citoyens et aux opérateurs économiques un accès à l'information et aux services administratifs à travers le maintien d'un service minimum et l'adoption de plusieurs mesures en matière de généralisation de l'assistance à distance et des services en ligne.

Les mesures prises par les Agences Urbaines ont permis d'assurer la continuité de leurs missions et de répondre aux différentes demandes et attentes des citoyens, partenaires et opérateurs économiques.

La généralisation des e-services à l'ensemble des Agences Urbaines, la mise en place d'un portail national des services en ligne en matière d'urbanisme et le lancement d'une charte Agences Urbaines Numériques constituent aujourd'hui une priorité pour le Ministère et permettront de renforcer la flexibilité, d'améliorer l'accompagnement technique des opérateurs économiques, ou encore de développer la capacité d'innovation.

Nouzha BOUHAREB

*Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Politique de la Ville*

DES MESURES BARRAGE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS



Depuis l'apparition du COVID-19 dans le monde, les recommandations se sont multipliées en faveur de l'adoption de mesures d'hygiène strictes destinées à stopper la contamination entre individus et à lutter contre la propagation de la pandémie.



Dans cette prise de conscience, les 29 Agences Urbaines, placées sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, ont œuvré à renforcer la sécurité sanitaire et l'hygiène dans les espaces de travail, de même qu'à sensibiliser les collaborateurs aux bons gestes à adopter.



Conformément aux orientations du Ministère de tutelle, préconisant une adaptation continue aux particularités des établissements, l'organisation du travail s'est vue transformée pour répondre aux gestes de protection des collaborateurs et des usagers, sans jamais interrompre la continuité de service des Agences Urbaines et leur rôle primordial dans la vie économique et sociale du pays.





DES MESURES POUR LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville place le développement du digital au cœur de ses préoccupations. Grâce à cette orientation stratégique, les Agences Urbaines, sous tutelle du Ministère, ont fait faire un bond en avant à leur plateforme digitale en mettant en place de nombreuses fonctionnalités pour atténuer les effets des mesures de confinement imposées par la pandémie du COVID-19. Sur une mise en œuvre initiée par la Circulaire n°2131 du 20 Mars 2020 de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, l'ensemble des Agences Urbaines a maintenu la performance de ses services en déployant tout un panel de prestations accessibles via ses sites internet et en opérant une présence effective auprès de ses partenaires par le biais de visioconférences. Ces institutions continuent ainsi d'assurer leurs rôles majeurs en matière de planification et de gestion urbaine, d'accompagnement de l'investissement et d'amélioration des conditions de vie des citoyens.



19 MESURES POUR LUTTER CONTRE COVID-19

01 Délivrance de la note de renseignement urbanistique en ligne « e-note »

02 Dépôt des requêtes et des réclamations en ligne « e-requête »

03 Paiement en ligne des droits et taxes « e-paiement »

04 Instruction en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme « e-instruction »

05 Consultation en ligne des documents d'urbanisme homologués « Géoportail »

06 Généralisation des QR Codes

07 Plateforme « Rokhas » dématérialisée déployée par les communes

08 Guichets uniques

09 Vente en ligne des documents « e-vente »

10 Publication des résultats des commissions d'instruction des dossiers en ligne

11 Consultation en ligne des règlements des marchés et des procédures

12 Lignes téléphoniques dédiées d'orientation des citoyens et d'assistance technique

13 Prise de rendez-vous en ligne

14 Sites web dédiés

15 Sites web version mobile

16 Sécurisation et mise à jour régulière des sites web

17 Création de comptes de réseaux sociaux

18 « E-gestion budgétaire » pour le paiement des marchés et des prestations

19 Service minimum maintenu



UNE MOBILISATION TOTALE ET SOLIDAIRE FACE À LA **CRISE SANITAIRE**



S'inscrivant dans les efforts déployés sous la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et la Fédération des Agences Urbaines du Maroc (MAJAL), en même temps que l'ensemble des intervenants du secteur du bâtiment et de l'immobilier publics et privés, ont déclaré, le vendredi 20 mars 2020, leur mobilisation totale et solidaire face à la crise sanitaire mondiale qui touche notre pays, et ce, à travers :

- L'expression de la volonté de maintenir les postes d'emplois actuels.
- La contribution au fonds spécial de la gestion de la pandémie.
- Le renforcement de la sécurité sanitaire et de l'hygiène dans les lieux de travail.
- La participation à la relance du secteur.

LA CONTRIBUTION DES **AGENCES URBAINES** AU **FONDS SPECIAL** COVID-19

Répondant à l'élan national de solidarité pour la lutte contre la pandémie COVID-19, les directeurs des Agences Urbaines du Maroc ont apporté leur participation au Fonds Spécial de Gestion de la Pandémie COVID-19 par l'équivalent d'un mois de salaire. Le personnel de ces agences a, pour sa part, contribué par l'équivalent de 3 jours de salaire, perpétuant, ainsi, l'engagement des Agences Urbaines dans leurs valeurs de citoyenneté et de solidarité nationale.



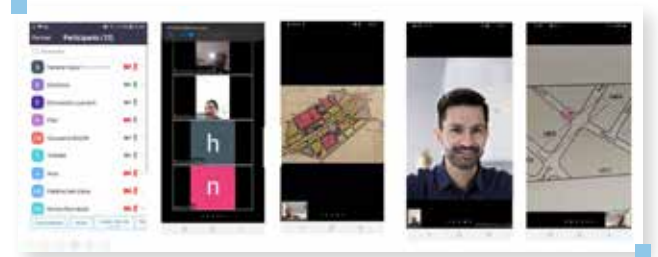
DES PRATIQUES INNOVANTES

AGENCE URBAINE DE RABAT-SALÉ

Tenue de visio-commissions pour l'instruction des dossiers de demande d'autorisation

Dans le cadre des mesures de précaution et de prévention visant à limiter la propagation du Coronavirus (COVID-19) et afin d'assurer la continuité du service public, l'Agence Urbaine de Rabat-Salé adopte le mode visio-commissions pour la gestion des autorisations de construire et de lotir.

Cette plateforme, que l'Agence Urbaine a mise à la disposition de ses partenaires depuis le 19 mars dernier, permet, non seulement la tenue à distance des réunions, mais offre, aussi, la visualisation en temps réel de toutes les pièces et dossiers scannés, la saisie des remarques et l'établissement des procès-verbaux par tous les membres de la commission réunis.



AGENCE URBAINE DE KÉNITRA SIDI KACEM SIDI SLIMANE

Réalisation d'une capsule d'information destinée au public

L'Agence Urbaine de Kénitra a réalisé une capsule informative présentant les services en ligne mis à la disposition des citoyens et des usagers comme mesures d'accompagnement pour atténuer les effets de la crise sanitaire et garantir la continuité du service public.

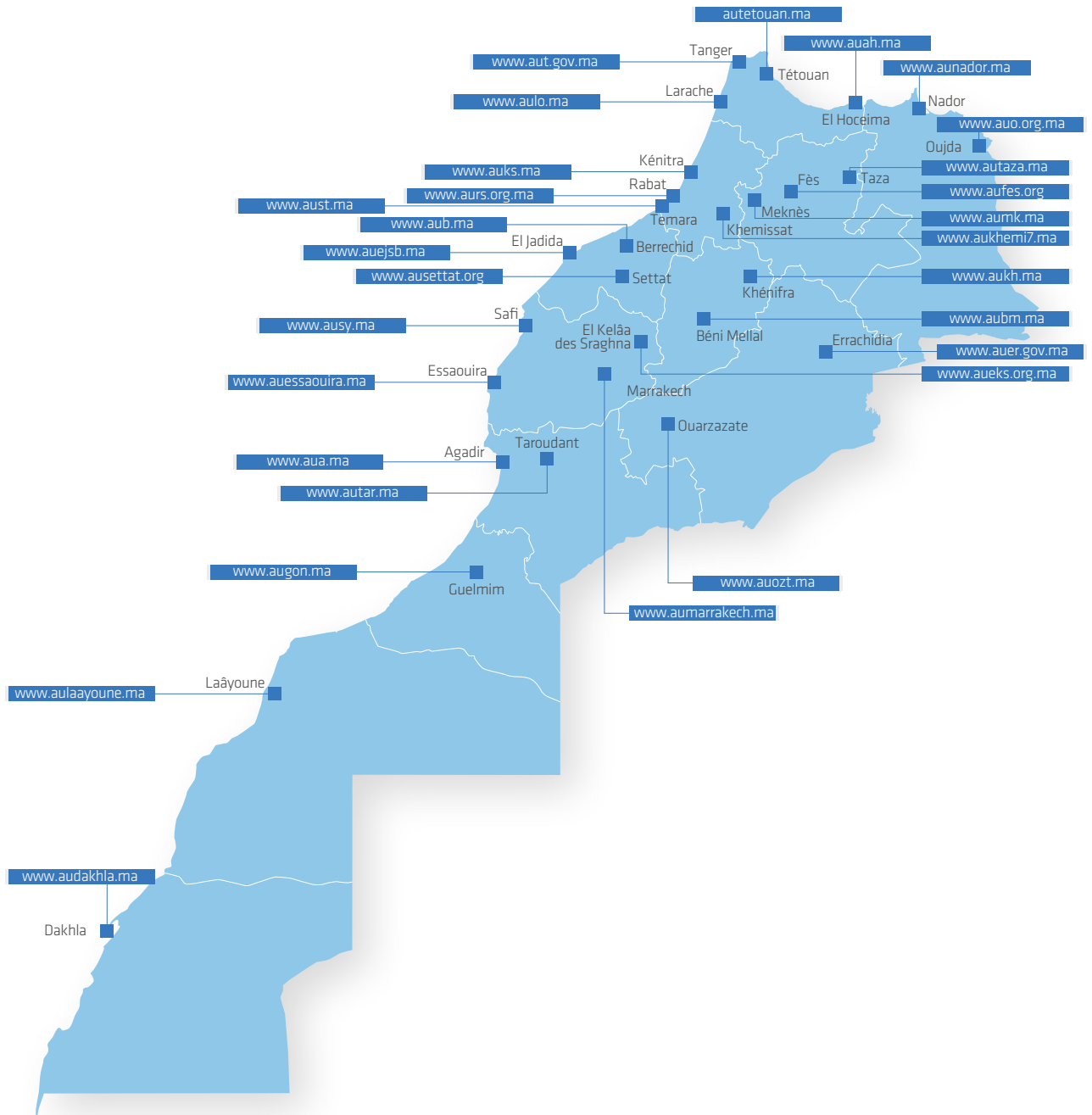




ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

LE RÉSEAU DES AGENCES URBAINES SOUS TUTELLE DU MATNUHPV



فدرالية الوكالات الحضرية بالمغرب
FEDERATION DES AGENCES URBAINES DU MAROC

Angle Avenue Mehdi Benbarka et Annakhil
Imm. Fadaa Ennakhil 1 - Quartier Riad - Rabat
Tél. : 05 37 57 21 62
E-mail : federationmajal@gmail.ma
www.federation-majal.ma